DÉCISION DU CONSEIL

du 24 septembre 2004

portant nomination d'un membre titulaire néerlandais et d'un membre suppléant néerlandais du Comité des régions

(2005/31/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du Gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

(1) la décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 [1] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions.

(2) un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Wim VAN GELDER et un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Onno HOES, portées à la connaissance du Conseil en date du 6 septembre 2004,

DÉCIDE:

Article unique

Sont nommés membres du Comité des régions

a) en tant que membre titulaire:

M. Onno HOES,

Gedeputeerde van de provincie Noord-Brabant,

pour le remplacement de M. Wim VAN GELDER

b) en tant que membre suppléant:

M. Wim VAN GELDER,

Commissaris van de Koningin in de provincie Zeeland,

pour le remplacement de M. Onno HOES

pour la durée des mandats restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2004.

Par le Conseil
Le président
L. J. BRINKHORST

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.